



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1266

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2018 :

Règlement 1266 autorisant le fonds de roulement.

Le règlement est déposé au bureau du greffier et directeur des Services juridiques situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 21 novembre 2018.

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA